Arrêté ministériel n° 2018-926 du 28 septembre 2018 portant abrogation de l'arrêté ministériel n° 2011-237 du 15 avril 2011 et portant application des articles 14 et 41 de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée, visant la République populaire démocratique de Corée

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	28 septembre 2018
Publication	Journal de Monaco du 5 octobre 2018[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/09-28-2018-926@2024.12.28

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 5 octobre 2018
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8402